

# Le Combat Social FO49

MENSUEL D'INFORMATIONS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DU MAINE ET LOIRE

NUMÉRO DOUBLE° 8/9 -2010 (AOÛT-SEPTEMBRE 2010) 1€

## SOMMAIRE

- 2 Éditorial
- 3, 4 et 5 : les appels inter-syndicaux au retrait du plan Sarkozy-Woerth se multiplient
- 6 Le SNETAA choisit de rejoindre FO
- 7 En direct des syndicats : syndicat des assurances
- 8 Tentative de remise en cause du droit de grève à la SNCF à Angers
- 9 « Réforme » des retraites : le gouvernement évalue le montant des « économies » au détriment des fonctionnaires
- 10 La « dépendance » livrée aux assurances privées ?
- 11 Résultats d'élections professionnelles
- 11 « Des groupes assis sur de confortables matelas »
- 12 Affiche d'appel au 7/09

ENCART : Tract départemental d'appel au 7/09

LE COMBAT SOCIAL FO49  
Journal tiré à

l'Union Départementale  
C.G.T. Force Ouvrière  
du Maine et Loire

14, place Louis Imbach 49100 AN-  
GERS

Tel : 02 41 25 49 60  
- Fax 02 41 25 49 61

E-mail : [udfo49@force-ouvriere.fr](mailto:udfo49@force-ouvriere.fr)  
site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0710S07442  
Directeur de publication : Daniel JURET

## RETRAITES :

# Préparons la grève jusqu'au retrait de la contre-réforme





## Éditorial

Daniel JURET, Secrétaire Général de l'UD FO du Maine et Loire

### Pour les Retraites, c'est maintenant !

**G**rève interprofessionnelle et manifestations sont à l'ordre du jour le mardi 7 septembre 2010.

C'est le gouvernement qui a contraint la classe ouvrière à cette extrémité en refusant de prendre en compte nos revendications, obnubilé par les exigences du « marché », c'est-à-dire des spéculateurs et de leurs institutions.

C'est le gouvernement qui a également fixé la date, qui est celle de l'ouverture de la discussion parlementaire, en espérant minorer ainsi la réaction des salariés !

Mais nous relevons le défi !

Et notre organisation a clairement annoncé sa détermination à mettre en échec le plan d'un gouvernement, par ailleurs aux abois.

Nous n'accepterons pas et nous ne serons pas complices, de mesures qui visent à faire payer les conséquences de la crise du système par les travailleurs, alors que dans le même temps, les spéculateurs retrouvent leurs marges.

Alors que le gouvernement a clairement annoncé que son plan ne serait ni amendable, ni négociable sur l'essentiel, il n'a laissé d'autre choix que d'en exiger le retrait !

Dans cette situation, la grève interprofessionnelle et les manifestations

seront massives, et les militants de Force Ouvrière feront tout pour en assurer le succès, c'est-à-dire construire le point d'appui pour engager le rapport de force.

Aujourd'hui, c'est ce qui est à l'ordre du jour, dans la mesure où, militants et salariés (actifs – retraités – chômeurs), nourris de l'expérience des derniers mois, savent que les manifestations, même les plus réussies, ne feront pas plier le gouvernement.

Le temps est maintenant compté, car le gouvernement veut aller vite !

Pour aller jusqu'au bout contre la réforme des retraites, c'est maintenant qu'il faut organiser ce rapport de force !

A notre place, en prenant nos responsabilités, les syndicats FO ont été à l'origine de nombreux appels communs dans les entreprises et administrations, pour le rassemblement du plus grand nombre sur les revendications.

Nous allons poursuivre en sachant que ce sont les salariés eux-mêmes qui construiront ce rapport de force, mais l'initiative syndicale et son appui organisationnel sont également déterminants.

**Nous le confirmons, c'est dans le cadre des Assemblées Générales, dans les entreprises et administrations, que les salariés pourront organiser ce rapport de force, dans la préparation ou à l'issue du 7 septembre.**

Force Ouvrière y mettra en débat la préparation (et la décision lorsque les conditions sont réunies) de la grève jusqu'au retrait !

La crédibilité du mouvement syndical, dans le respect des intérêts particuliers des salariés, c'est prendre ses responsabilités !

Le 01/09/2010

**62 ans... 67 ans...  
41,5 années de cotisation...**

**RETRAIT !**

**POUR FO LA RETRAITE  
C'EST À 60 ANS !**

**SANS ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION**

# Préparer la grève jusqu'au retrait du projet de loi sur les retraites !

Les appels intersyndicaux se multiplient en Maine et Loire

« Le Combat Social FO49 » a publié, dans ses précédents numéros, des prises de positions intersyndicales, qui, dans le département du Maine et Loire, exprimaient le sentiment très largement majoritaire chez les salariés : **l'exigence du retrait du plan gouvernemental**, et pour cela la recherche de **l'action commune efficace sur des mots d'ordre clairs** :

En mars,

- Prise de position des syndicats CGT – FO – FSU – UNSA de la Direction Départementale des Territoires et FO – CGT de la Direction Départementale de la protection des populations contre le plan gouvernemental de contre-réforme des retraites.

En Avril,

- Les syndicats FO, SNUI-SUD Trésor 49, CFTC de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de Maine et Loire se prononcent sur les mêmes mots d'ordres,

En juin :

- **Université d'Angers** : l'assemblée des personnels réunis à l'initiative des sections syndicales FSU - FO - UNSA « appelle au retrait du projet de loi » ;
- **Angers Loire Métropole** et **Ville d'Angers** : les sections FO et CFTC appel-

lent en commun à la manifestation du 15 juin pour exiger le « **retrait de la contre-réforme** » ;

- **Valéo Vision (plus de 900 salariés, une des plus importante entreprise privée du Maine et Loire)** : les sections syndicales CGT, FO et CFTC, rappellent « *que seule, la grève interprofessionnelle pour bloquer le pays, pourra les faire reculer* » et insistent « *à nouveau sur [la nécessité de] revendications claires* »

Le combat des sections syndicales et syndicats FO du département pour réaliser l'action commune pour le retrait du projet de loi, **pour la tenue d'assemblées générales dans le cadre de la discussion sur la suite à donner au 7 septembre s'est poursuivi.**

Voici les positions intersyndicales qui nous sont parvenues à l'heure où cet article est écrit :

- **Au CH de Saumur**, ce sont toutes les sections syndicales représentées sur l'hôpital, FO, CGT, SUD et CFTC qui appellent, sur un même tract, au 7 « *pour le retrait de la réforme des retraites* » ;
- **Dans la fonction publique**, 6 syndicats FO (Finances, Agriculture, Administratifs de l'Éducation Nationale, Conseil Général, Préfecture, DDE) avec l'Union SNUI-SUD-Trésor et la CFTC de la DGFIP appellent ensemble au 7 septem-

bre sur « *une seule exigence : le retrait du plan gouvernemental* » ;

- **Dans l'enseignement primaire**, les syndicats FSU, UNSA, SUD, CGT, SGEN-CFDT et FO lancent un appel au 7 septembre « *pour le retrait de la réforme des retraites* », appel qui se conclue **par la convocation d'assemblées générales** à la rentrée « *pour discuter des revendications que nous devons porter tous ensemble* » et « *des suites à donner à la grève du 7 septembre* ».
- **Dans la métallurgie**, FO et CFTC appellent en commun au 7 septembre, « *pour le retrait du projet de loi sur les retraites* », et appellent les salariés « *à se réunir en assemblée générale dans les entreprises le 8 septembre pour discuter des suites à donner à la grève du 7 septembre* » ;
- **Au CHS Cesame**, CGT et FO appellent de concert au 7/09 « *contre la réforme des retraite, pour le retrait du projet de loi* », appelle les salariés à se réunir le 9 en assemblée générale « *pour faire le bilan de la grève et préparer la suite du mouvement* » ;

Nous publions ci-après des extraits de ces prises de positions intersyndicales :

1/09/2010



Centre Hospitalier de Saumur

POUR LE RETRAIT  
DE LA REFORME DES RETRAITES  
TOUS EN GREVE LE 7 SEPTEMBRE  
A 10H30 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
A SAUMUR

Le gouvernement a présenté son projet de réforme des retraites le 16 Juin 2010 :

-Allongement de l'âge légal de départ en retraite de 2 ans

-Fin de la retraite anticipée pour les mères de trois enfants

-Report de l'âge de départ en retraite à taux plein de 65 à 67 ans

-Augmentation du taux de cotisation de 7,85% à 10,55% sur 10 ans

-Modification de l'attribution du minimum garanti

-Remise en cause de la catégorie active (selon les cas de 50 à 52 ans et de 55 à

57 ans)

En clair, il s'agit de remettre en cause les droits contenus dans le Code des Pensions Civiles et militaires.

**Seul le mot d'ordre de retrait du projet gouvernemental permet de rassembler clairement les salariés et de solidifier l'action commune.**

Le gouvernement ne laisse aucune autre alternative que la grève interprofessionnelle !

## Appel de syndicats de la Fonction Publique :



Et maintenant,

Le gouvernement laisse-t-il une autre alternative que la grève interprofessionnelle pour exiger le retrait ?

Les syndicats de fonctionnaires FO, Union Snui-Sud trésor, CFTC se sont réunies le 3 juin 2010.

Elles constatent... [que] le plan du gouvernement Fillon – Sarkozy est une réforme « ANTI-DETTE ».

C'est le choix des marchés contre les travailleurs du public et du privé !

C'est le choix de la bourse contre les salaires et contre les régimes de retraites !

Alors maintenant, ÇA SUFFIT !

Une seule exigence :

**Retrait du plan gouvernemental !**

Les Organisations syndicales de fonctionnaires soussignées... [exigent] :

- Maintien du code des pensions civiles et militaires...
- **Maintien de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans,**
- Suppression de la décote,
- Refus de tout allongement de la durée de cotisation, 40 ans c'est déjà trop ! ...

Seul le mot d'ordre de RETRAIT du projet gouvernemental permet de rassembler clairement les salariés et de solidifier l'action commune.

fier l'action commune.

Le gouvernement ne laisse aucune autre alternative que la grève interprofessionnelle pour exiger ce retrait !

Les organisations syndicales de fonctionnaires FO, Union SNUI-Sud trésor, CFTC sont convaincues que ces exigences expriment la volonté de millions de salariés du privé et du public.

Alors, Le 7 septembre une **mobilisation d'ampleur** est indispensable !

Il faut préparer la grève **jusqu'au retrait**

## Appel des organisations syndicales de l'enseignement primaire du Maine et Loire

Pour le retrait de la réforme des retraites

**Tous en grève le mardi 7 septembre**

**AG de secteurs intersyndicales le jour de la prérentrée**



Le gouvernement et le patronat veulent faire payer aux seuls salariés les conséquences d'une crise économique dont les principaux actionnaires des banques et les spéculateurs sont seuls responsables.

Cette offensive contre l'ensemble des salariés porte d'abord sur les retraites...

Mais l'offensive porte aussi sur le pouvoir d'achat, en particulier celui des fonctionnaires. Le gouvernement prévoit en effet de porter de 7 à 10 % les

cotisations retraites prélevées sur le **traitement des fonctionnaires...**

Enfin, la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux partant à la retraite implique la suppression de dizaines de milliers d'emplois dans les années à venir, en particulier dans l'Éducation...

Dans ce contexte, la grève interprofessionnelle du 7 septembre prochain est l'occasion d'engager une large riposte de tous les salariés pour le retrait de cette contre-réforme des retraites. Cette grève doit être massive et ne pas

rester sans lendemain : elle doit être l'occasion d'engager les discussions sur les suites à donner à cette journée d'action

C'est pourquoi nos organisations appellent donc tous les collègues à se réunir le jour de la prérentrée, par établissement ou par secteur pour discuter des revendications que nous devons porter tous ensemble, et des suites à donner à la grève du 7 septembre.

Le 6/07/2010

## Métallurgie Maine et Loire



## Pour le retrait du projet de loi sur les retraites

### Tous en grève et manifestation le mardi 7 septembre



**Le** gouvernement et le patronat veulent faire payer aux seuls salariés les conséquences d'une crise économique dont les principaux actionnaires des banques et les spéculateurs sont seuls responsables. Au prétexte de résorber la dette de l'Etat, il vient d'engager la contre-réforme des retraites.

Le projet de loi du gouvernement comporte de graves remises en cause de nos droits...

Ce projet est inacceptable pour au moins trois raisons.

A l'heure où plus de 4 millions de per-

sonnes recherchent un travail à temps plein, il rendrait encore plus difficile de trouver un emploi.

L'âge moyen à partir duquel les salariés ont des problèmes de santé importants est d'après l'INSEE de 63 ans pour les hommes et 64 pour les femmes.

Il est tout à fait possible de financer les retraites sans dégrader les droits des salariés. ...

En 2006, confronté à une mobilisation massive exigeant le « retrait du CPE », le gouvernement a dû reculer. De la même manière, aujourd'hui, exigeons

LE RETRAIT du PROJET de LOI

sur les RETRAITES !

La grève interprofessionnelle du 7 septembre prochain est l'occasion d'engager une large riposte de tous les salariés... Cette grève [ne doit pas] rester sans lendemain. Elle doit être l'occasion d'engager les discussions sur les suites à donner...

C'est pourquoi, les organisations syndicales FO et CFTC appellent les salariés à se réunir en assemblée générale dans les entreprises le 8 septembre pour discuter des suites à donner à la grève du 7 septembre.

...

## Centre Hospitalier Spécialisé Cesame



CESAME-CH  
S<sup>te</sup> Gemmes sur Loire



## TOUS EN GREVE LE 7 SEPTEMBRE

**MANIFESTATION A 10H30**

**PLACE LECLERC**

CONTRE LA REFORME DES RETRAITES

POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI

Le projet de réforme des retraites du Gouvernement prévoit entre autres reculs :

- ✓ *l'Allongement de l'âge légal de départ en retraite de 2 ans*
- ✓ *la Fin de la retraite anticipée pour les mères de trois enfants*
- ✓ *le Report à 67 ans de l'âge auquel est supprimée la décote*
- ✓ *l'Augmentation du taux de cotisation de 7,85% à 10,55% sur 10ans*
- ✓ *la Modification des règles d'attribution du minimum garanti*
- ✓ *la Remise en cause de la catégorie active (selon les cas de 50 à 52 ans et de 55 à 57 ans)*

En clair, il s'agit de remettre en cause l'ensemble de nos acquis, ce projet n'est ni amendable, ni négociable ! Pour nous la retraite à taux plein c'est 60 ans ou 55 ans pour les catégories actives.

Le gouvernement ne nous laisse aucune autre alternative **que la grève interprofessionnelle, nous irons jusqu'au bout** contre la réforme des retraites.

Pour faire le bilan de la grève et préparer la suite du mouvement nous appelons l'ensemble du personnel du CESAME à une

Assemblée Générale le 9 /09 de 13h45 à 15h00  
salle polyvalente

## Enseignement

Après consultation de ses adhérents, le premier syndicat **de l'enseignement professionnel, le SNETAA-EIL** rejoint **FORCE OUVRIERE**



### Conférence de presse commune SNETAA - FO

Entourant Jean-Claude Mailly au centre, à sa droite Christian Lage, **Secrétaire Général du SNETAA**, et à sa gauche Hubert Raguin, **Secrétaire Général de la FNEC-FP-FO**

A la veille de cette rentrée, Jean Claude Mailly, Secrétaire Général de FO, Hubert Raguin, Secrétaire Général de la FNEC-FP, et Christian Lage, Secrétaire Général du SNETAA, ont tenu le mercredi 25 août une conférence de presse.

Jean Claude Mailly a exprimé une nouvelle fois la position claire et ferme de la confédération FO sur la réforme des retraites : celle-ci ne saurait résoudre les problèmes financiers, et n'est absolument pas juste. Le texte est mauvais, car les choix faits sont mauvais. Négocier ou concéder n'y changera rien. Une seule conclusion : il doit être retiré.

C'est pourquoi, FO appelle à la mobilisation interprofessionnelle et unitaire le mardi 07 septembre.

Le rapport de forces, amorcé le 15 juin dernier, doit s'amplifier avant le passage accéléré du texte devant l'Assemblée Nationale en session extraordinaire, puis devant le Sénat. Encore un exemple des méthodes de ce gouvernement, si efficace pour mettre en place sa politique de régressions sociales.

conomies entraîne inévitablement la destruction pure et simple du service public, se traduit ces dernières années par la suppression massive et sans scrupules de plusieurs centaines de milliers de postes de fonctionnaires.

Pour 2011, 16 000 nouvelles suppressions sont programmées dans l'Éducation Nationale. Certaines réformes dont celle de la maîtrise conduit en cette rentrée à une gestion désastreuse des stagiaires et à une formation inégale pédagogiquement et différente suivant les académies : l'intérêt des élèves est-il ici la première priorité, la formation et l'entrée dans le métier des futurs enseignants est sans conteste la dernière. Les incohérences sont nombreuses : pour preuve ces 7 000 professeurs des écoles qui ne sont pas affectés quand des suppressions, notamment de RASED, ont été faites par les autorités académiques. Ou encore ces enseignants du second degré titulaires d'un poste à qui on impose soudain de partager leur service sur 2 établissements afin de laisser un service de 18 heures à un jeune stagiai-

Ainsi, la RGPP, dont l'objectif d'é-

re !

C'est dans ce contexte que le SNETAA et la FNEC-FP s'inquiètent pour la rentrée dans la voie professionnelle avec les mesures de la rigueur budgétaire. Ils appellent donc les collègues à se rassembler et à se mobiliser, exigeants et combatifs, sur tous ces sujets.

La loi sur le dialogue social qui modifie la représentativité syndicale a été votée.

Le SNETAA, après débat interne et consultation de ses adhérents, rejoint aujourd'hui FO et sa fédération la FNEC-FP. Fort de ses mandats qui font de lui le premier syndicat de l'enseignement professionnel, le SNETAA choisit ainsi un nouveau pacte fédéral qui sera construit de manière graduelle.

Il s'agit là du combat pour les valeurs d'indépendance et de laïcité à faire partager au monde de l'Éducation et au Service Public : égalité des droits, égalité des chances, laïcité, maintien du statut de la fonction publique et des statuts particuliers.

Ce pacte fédéral doit déterminer un nouveau dynamisme pour celles et ceux qui se reconnaissent dans les valeurs portées par ce syndicalisme.

En direct des syndicats

## Une interview de Jacques CHÂTEAU, secrétaire du syndicat départemental FO des assurances

« **L**e Combat Social FO 49 » a rencontré Jacques Château, secrétaire du syndicat des assurances du Maine et Loire. Jacques Château est aussi membre du bureau et **trésorier de l'Union Départementale.**

*Combat Social : Peux-tu nous présenter rapidement ton syndicat ?*

**Jacques Château :** Notre syndicat est de constitution récente, même si les sections qu'il regroupe interviennent depuis plus longtemps dans les différents secteurs. Il a été créé en 2007 et regroupe les sections FO d'AXA, Malakoff-Médéric, la Macif, la Maif, la GMF et la MAPA.

Nous avons souhaité créer un syndicat qui permette aux camarades des assurances de **ne pas s'enfermer dans un syndicalisme d'entreprise, de sortir de la logique de « boutique ».**

*CS : Quels sont les axes de l'activité de ton syndicat ?*

**JC :** Les salariés des assurances sont confrontés, comme tous les salariés, aux **problèmes de pouvoir d'achat, d'augmentation de la charge de travail, de mise en cause des droits acquis.** En particulier, nous **sommes confrontés dans ce secteur à l'externalisation :** Chez AXA, qui externalise une partie de ses activités au Maghreb, à la Macif qui externalise une partie de son activité téléphonique chez *Téléperformance*.

Nous sommes de plus confrontés à une attaque en règle contre les acquis conventionnels, au travers de la remise en cause des classifications à la Maif, après la Macif il y a 3 ans.

*CS : Est-ce que tu peux entrer dans les détails de ce qu'il se passe à la Maif ?*

**JC :** La direction de cette assurance mutualiste menace de dénoncer l'accord de classification en cours parce que des syndicats, et FO en particulier, refusent d'accepter le projet de nouvelle classification.

À la Maif, une classification de type « Parodi » est encore en place. Elle assure une grille indiciaire de salaire par emploi bien défini, et un **avancement automatique à l'ancienneté.** Ça n'empêche pas la Maif d'être une assurance « compétitive ». Mais une telle « survivance » est insupportable pour la Direction, sous prétexte que la Maif serait la dernière Mutuelle dans laquelle un tel système perdurerait. On peut raisonnablement se poser la question : est-ce que la création



récente de la SFEREN n'est pas un élément majeur de ce projet de dénonciation ?

*CS : Peux tu préciser ?*

**JC :** La SFEREN est une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle<sup>(1)</sup> constituée par les 3 mutuelles : la Macif, la Matmut et la Maif. On peut donc raisonnablement craindre que cette attaque contre la classification à la Maif soit une tentative d'harmoniser les statuts des 3 mutuelles adhérentes, et ce pour préparer d'éventuels regroupements.

La Macif a procédé à la même attaque en 2007 !

*CS : Quels sont les arguments que la Direction de la Maif met en avant ?*

**JC :** Ils sont d'ordre financier d'abord, sous prétexte de « maîtrise » des coûts salariaux. Mais il est clair que ce sont de faux prétextes : **le système d'ancienneté à la Maif « coûte » environ 3 millions d'euros par an,** c'est-à-dire un peu moins que la somme des **10 plus grosses rémunérations de la mutuelle.**

Ils relèvent ensuite de ce que les DRH appellent la « modernisation de la gestion des ressources humaines » : **l'individualisation** permettrait de « mieux rémunérer la performance ». Mais plus personne n'ignore que **c'est cette individualisation qui est aujourd'hui à l'origine des risques psychosociaux.** Elle a souvent conduit à la désorganisation des services et à l'aggravation considérable du stress pour les salariés.

Alors pourquoi la direction de la Maif insiste-t-elle ? La raison est ailleurs : **l'individualisation des salaires, c'est casser la solidarité,** individualiser le rapport entre le salarié et sa hiérarchie, c'est chercher à l'associer à sa propre exploitation, et à terme baisser la masse salariale.

Pour notre syndicat, comme pour notre fédération, la fin de ces accords serait catastrophique non seulement pour les salariés de la Maif, mais aussi pour toute la profession et ses salariés qui réclament partout le retour

aux droits collectifs que l'accord de 1997 à la Maif avait maintenu en refusant de s'aligner sur l'individualisation.

**C'est pourquoi FO demande le retrait de cette menace de dénonciation et la reprise des négociations libres sur la base de l'accord de 1997.** FO s'est adressée aux autres organisations syndicales pour exiger ensemble le retrait de cette menace et la reprise des négociations.

*CS : Votre syndicat est mobilisé, je suppose, contre le projet gouvernemental de réforme des retraites ?*

**JC :** Bien entendu ! En ce moment, ce qui **concentre l'activité des syndicats FO des assurances, comme je suppose tous les autres syndicats FO, c'est bien ce projet de réforme des retraites.** Notre syndicat a participé activement à la préparation de la manifestation du 15 juin. A cette heure, nous préparons, partout, la mobilisation pour le 7 septembre. Les salariés des assurances, comme tous les autres salariés ont bien compris que le soir du 7, aussi massives que soit la grève et les manifestations, le gouvernement n'a nullement l'intention de retirer sa réforme. Woerth l'a d'ailleurs clairement fait savoir. Ce qui pose nécessairement la question de la préparation de la grève jusqu'au retrait. C'est la raison pour laquelle les sections FO des assurances proposent aux autres organisations syndicales de convoquer, avant le 7, des assemblées générales pour poser la question de la suite.

*Propos recueillis le 28 juillet 2010*

*Dernière minute (1/9/2010) : La direction de la Maif est passé de la menace à l'acte : elle a dénoncé l'accord de classification en cours. A suivre...*

(1) SGAM : Société créée dans le but de permettre à ses membres d'établir une solidarité financière entre eux tout en conservant leur indépendance, leur marque et leur réseau commercial. Et aussi bien sûr, à terme, dans le but de réaliser des économies d'échelle

# Les conséquences de la loi scélérate sur la représentativité syndicale

## Tentative de remise en cause du droit de grève à la SNCF à Angers

**D**epuis les dernières élections professionnelles, FO n'est plus considérée comme « représentative », au sens de la loi du 20 août 2008, au plan national à la SNCF. Elle l'est par contre dans 9 régions sur 20, dont celle des Pays de la Loire (voir Combat Social de mars le compte-rendu de l'AG annuelle du syndicat des cheminots d'Angers)

Le 15 juin, la Confédération Force Ouvrière appelle, comme chacun sait, à la grève interprofessionnelle.

Cet appel est relayé, à la SNCF, dans toutes les régions où FO est majoritaire, dont évidemment la région des Pays de la Loire.

La direction régionale a décidé de sanctions contre plusieurs grévistes d'Angers. Curieusement, nous indique nos camarades de la SNCF, ces sanctions ne concernent QUE des agents d'Angers, alors que d'autres agents de la

région ont fait grève, et encore plus curieusement ces sanctions visent exclusivement des agents du secteur commercial, secteur où la section Force Ouvrière est très implantée. Le secrétaire de la section d'Angers, Pascal BOISSE, fait partie du lot.

Dans un premier temps, nos camarades ont reçu une demande d'explication écrite pour fait supposé fautif. Ils ont donc expliqué qu'ils contestaient tout agissement fautif, n'ayant fait qu'exercer leur droit de grève.

Un préavis de grève, précédé d'une DCI (Démarche de Concertation Immédiate), avait bien été déposé par le délégué syndical normalement désigné au niveau du CE régional et dont la légitimité n'a pas été contestée par le tribunal d'instance de Nantes.

Malgré cela, ils ont été convoqués à un entretien disciplinaire.

Trois agents se voient donc infliger une sanction au cours de cet entretien : un blâme avec inscription au dossier pour absence irrégulière, avec retenue sur salaire à hauteur de 125 % ! La direction a donc cherché à leur interdire d'exercer leur droit de grève, leur infligeant une sanction disciplinaire assortie d'une sanction pécuniaire. La direction régionale de la SNCF n'a pas

fait dans la mesure !

Quelques jours plus tard, alors qu'un quatrième agent est convoqué, et avant même la tenue de cet entretien, devant les demandes insistantes d'explications de l'agent comme de la section, et les menaces de recours juridiques, la direction régionale révisé sa position... et rapporte les sanctions.

Peut-être s'est-il agit d'une « erreur », d'un cadre de direction zélé. Peut-être... Mais il n'y a pas de hasard.

C'est en s'appuyant la loi du 20 août 2008, issue de la position commune CGT-MEDEF-CFDT-CGPMME que la direction a voulu interdire l'exercice d'un droit inscrit dans la Constitution : le droit de grève, pour une grève appelée par une confédération syndicale dont la représentativité n'est –pour l'instant– pas contestée. C'est en s'appuyant sur cette même loi que la direction de la SNCF a voulu infliger des sanctions pécuniaires alors qu'elles sont illégales. C'est en s'appuyant sur cette loi que la direction de la SNCF a voulu frapper une section syndicale bien implantée.

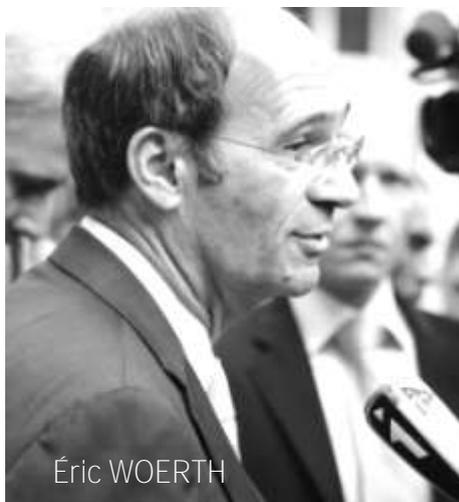
« Grâce » à la loi du 20 août 2008, demain la chasse aux sorcières ?

Nos camarades de la SNCF nous ont indiqué que, bien que les sanctions soient rapportées, ils n'en resteraient pas là.



# Le projet gouvernemental de réforme des retraites

Le « **rapport d'impact** » transmis aux députés par le gouvernement évalue le montant des incidences financières des mesures concernant les fonctionnaires



Éric WOERTH

**L**e gouvernement a fourni aux députés un document sur l'impact financier des mesures de la réforme des retraites, et notamment de celles qui touchent spécifiquement les fonctionnaires.

La hausse des cotisations, la fin des départs anticipés pour les parents de 3 enfants et la réforme du minimum garanti ont pour but de faire économiser près de 3 milliards d'euros par an, dès 2015, au budget de l'État.

Au détriment de qui ?

Entrons dans quelques détails de ce rapport, (que l'on peut trouver ici : [http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite\\_legislative/El\\_age\\_magistrats.pdf](http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/El_age_magistrats.pdf))

Rapprocher le régime des fonctionnaire du régime général (de droit privé)

Le « **rapport d'impact** » indique ce que le projet de loi recherche, en matière de « réforme » concernant les fonctionnaires : « Dans le prolongement de la réforme de 2003, qui a mis en œuvre une convergence des règles applicables aux régimes de la fonction publique vers celles du régime général, ... le titre III [du projet de loi] comporte des mesures spécifiques aux régimes des fonctionnaires dans le sens de la poursuite du rapprochement sur le régime général. ». Sans doute pour faciliter à terme la fusion du régime des fonctionnaires avec celui du privé.

Ces mesures sont de trois ordres :

- ▶ Faire « converger » les taux de cotisation d'assurance vieillesse des fonctionnaires vers ceux des salariés du secteur privé ;
- ▶ « Fermer » le dispositif de retraite anticipée des parents de trois enfants ;
- ▶ « Réformer » le minimum garanti ;

La « convergence » des taux de cotisation public/privé : faire supporter aux fonctionnaires une **baisse directe de leurs salaires d'un total 3 milliards d'euros par an d'ici 2020**

Le projet de loi prévoit de faire passer, en 10 ans, le taux de cotisation des fonctionnaires de 7,85 % à 10,55 %, c'est-à-dire d'augmenter ce taux de 0,27 % par an.

La réforme prévoit donc, en euros constants, de faire baisser les salaires des fonctionnaires de 0,27 % par an, soit de 2,7 % en dix ans.

Les montants prélevés aux fonctionnaires sur leurs salaires représenteraient une ponction (en valeur 2008 de l'euro) de :

- ▶ **1 milliard 380 millions d'euros par an à l'horizon 2015,**
- ▶ **3 milliards d'euros par an à l'horizon 2020 ;**

Le rapport poursuit : « pour une rémunération de 2 000 €, [cette mesure] représentera en moyenne un surcroît de cotisation [une baisse de salaire, donc] de 6 € par mois pour l'agent chaque année pendant 10 ans ». Vous avez bien lu : 6€ par mois la première année, 12 la seconde... et 60 la dixième ! Une paille, lorsqu'on sait qu'en plus l'évolution des salaires de la Fonction Publique est bien loin de maintenir le pouvoir d'achat !

La fermeture du dispositif de retraite anticipée des parents de trois enfants : en finir avec un droit acquis sous pré-**texte d'adaptation aux** injonctions européennes

Le code des pensions civiles et militaires ouvre la possibilité d'un départ en retraite sans condition d'âge aux fonctionnaires justifiant de quinze ans de services s'il est parent de trois enfants. Bien entendu cette

retraite est proportionnelle aux années de service effectuées, mais calculée sans décote.

Parmi les raisons invoquées par le rapport pour en finir avec ce dispositif, on trouve en particulier, que « se pose la question du respect des objectifs de Lisbonne quant à l'amélioration de l'emploi des seniors et donc la suppression des dispositifs de préretraites publics et privés. »

Cette soumission aux injonctions européennes a des conséquences redoutables pour cette catégorie de personnels et représente une « économie », pour le budget de l'État, de :

- ▶ **880 millions d'euros par an à l'horizon 2015,**
- ▶ **980 millions d'euros par an à l'horizon 2020 ;**

(toujours en valeur 2008 de l'euro).

La réforme du minimum garanti des fonctionnaires : ponctionner au total **près d'un milliard d'euros aux catégories les plus pauvres !**

Les fonctionnaires bénéficient d'une pension minimum (égale aujourd'hui à 1 067 € mensuels) dès qu'ils atteignent l'âge d'ouverture des droits (60 ans pour l'âge légal de droit commun aujourd'hui), même s'ils n'ont pas tous leurs trimestres.

Le projet de loi prévoit désormais que les fonctionnaires ne pourront bénéficier de ce minimum contributif qu'en poursuivant leur activité jusqu'au moment où ils obtiennent tous leurs trimestres ou sous réserve qu'ils attendent l'âge de départ à partir duquel cette exigence de trimestres tombe (l'âge du « taux plein » de droit commun : 65 ans aujourd'hui, 67 ans prévus par la réforme).

Cette mesure « d'économie » est faite, selon le rapport, par « soucis d'équité » : ce sont en effet les conditions du privé qui s'appliqueraient.

Ce que le rapport oublie simplement de mentionner, c'est que, pour des raisons relevant de la nature du recrutement des fonctionnaires, ceux-ci ont, bien plus souvent que les salariés de droit privé, des carrières incomplètes (près de 30 % contre

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

un peu plus de 11 % pour le privé)

Bien évidemment, ce sont les catégories les plus précaires qui seraient frappées (temps partiels imposés, mère de familles ayant eu des carrières hachées, etc...).

C'est donc à cette catégorie de salariés que le gouvernement s'apprête à ponction-

ner (valeur 2008 de l'euro) :

► **490 millions d'euros par an d'ici 2015 ;**

► **920 millions d'euros par ans d'ici 2020 !**

Additionnons. Ce sont donc, avec la hausse des cotisations, la fin des départs anticipés pour les parents de 3 enfants et la

réforme du minimum garanti :

► **2milliards 750 millions d'euros par an d'ici 2015 ;**

► **Près de 5 milliard d'euros par an d'ici 2020 ;**

qui seront ponctionnés aux fonctionnaires !

JJN 27/7/2010

## Projet de loi sur la « prise en charge des personnes âgées dépendantes »

Un rapport préparatoire affiche une volonté délibérée de transférer le « risque dépendance » aux assurances privées



**D**epuis quelques années, la question de la création d'un « cinquième risque » de protections sociale (s'ajoutant à ceux qui couvrent la maladie, la famille, les accidents du travail et les retraites) et destiné à couvrir le « risque dépendance », aussi nommé « risque perte d'autonomie », est régulièrement évoqué, notamment par le gouvernement.

La Confédération Force Ouvrière s'est clairement exprimée sur le sujet : un droit universel de compensation de la **perte d'autonomie est nécessaire, lequel droit ne saurait être financé que par la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité Sociale.**

Le gouvernement a prévu de présenter un projet de loi sur la « prise en charge

des personnes âgées dépendantes » en fin d'année. **L'Union Confédérale des Retraités FO** nous informe qu'un rapport préparatoire d'information de la commission des affaires sociales du Sénat, sur ce sujet, a été rendu public le 23 juin dernier.

Selon l'UCR, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en matière de financement, ce rapport formule des propositions à l'antithèse des exigences de la Confédération Force Ouvrière.

En effet, si ce rapport d'information dresse un état des lieux sur les insuffisances et les disparités des conditions de prise en charge de la **perte d'autonomie** et formule un certain nombre de constats que Force Ouvrière partage, il en va autrement des recommandations relatives aux mesures de financement.

Le rapport affiche en effet une volonté délibérée de transférer ce financement aux assurances. Le salarié de plus de 50 ans (actif ou retraité) aurait alors l'obligation de souscrire un contrat d'assurance contre la **perte d'autonomie dès son cinquantième anniversaire**, le but étant de substituer au régime actuel de prise en charge publique permis par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) un **dispositif d'assurance dépendance universelle individuelle et obligatoire** supporté par les assurés.

FO dénonce vivement la proposition phare du rapport d'information qui consiste à passer d'un financement public de la perte d'autonomie à un système d'assurance privée obligatoire. Il convient de rappeler que le recours aux **assurances privées, c'est-à-dire à la responsabilité individuelle**, ne peut se concevoir qu'en complément d'un socle financé par la solidarité et accessible à tous (y compris lorsqu'il s'agit d'un accord collectif de branche ou d'entreprise).

FO n'accepte pas que ce rapport écarte l'idée ambitieuse de mettre en place un véritable cinquième risque de Sécurité Sociale, basé sur la solidarité nationale et que l'**objectif de convergence entre les politiques de vieillesse et de handicap (prévu par la loi du 30 juin 2004) ait été relégué aux calendes grecques.**

Ce rapport s'inscrit dans une logique : le choix de ne traiter la question de la prise en charge de la **perte d'autonomie que sous l'angle financier**. Il n'inscrit ses propositions dans une seule perspective : la recherche de mesures visant à alléger les déficits publics.

Ainsi contenu, ce rapport ne permet en aucune manière de répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes, et laisse présager de la teneur des **débats parlementaires à ce sujet à l'automne !**

# Élections professionnelles



## SOFALO SAS - La Jumeliere

Scrutin du 18/06/2010

Ensemble des deux collèges	Comité d'Entreprise Titulaires			Délégués du Personnel Titulaires		
	Inscrits					
	258			213		
	162	63%		135	63%	
B & N	49			36		
Valablement exprimés	113			99		
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
<b>FO</b>	<b>113</b>	<b>100,0%</b>	<b>5</b>	<b>99</b>	<b>100,0%</b>	<b>7</b>

## Institution ST LOUIS - Saumur

Scrutin du 29/04/2010

Ensemble des 2 collèges	Délégation Unique Titulaires		
	Inscrits		
	176		
	124	70%	
B & N	8		
Valablement exprimés	116		
	Suf.	%	Elu(s)
<b>FO</b>	<b>113</b>	<b>97,4%</b>	<b>7</b>

## Association Les Recollets - Doué La Fontaine

Scrutin du 17/05/2010

Ensemble des 2 collèges	Délégation Unique Titulaires		
	Inscrits		
	222		
	155	70%	
B & N	4		
Valablement exprimés	151		
	Suf.	%	Elu(s)
<b>FO</b>	<b>78</b>	<b>51,7%</b>	<b>4</b>
CFDT	73	48,3%	3

### « Des groupes assis sur de confortables matelas » (« L'Évènement » du 30/08/2010)

Selon ce journal, les trésoreries des grands groupes français « permettent d'envisager de belles opérations »

Après le sous titre « Les caisses sont pleines », le journal « L'Évènement » du 30 août 2010 indique que les 1 000 premiers groupes cotés dans le monde ont accumulé, « après la crise », une trésorerie de 2 086 milliards de dollars, soit l'équivalent du PIB de la France !

Ce même journal précise –mais était-ce vraiment utile– que cette trésorerie a été constituée par des « réductions drastiques de leurs coûts », comprenez : en comprimant leur masse salariale, notamment par les blocages de salaires, les réductions d'effectifs et les licenciements.

Et les « grands groupes » français dans tout ça ?

Ils ne sont pas à la traîne :

Le niveau de trésorerie des vingt plus grandes entreprises française s'établissait, mi-2010, à près de 80 milliards d'euros.

« Un sacré pactole », note « L'Évènement ».

Effectivement. De blocages des salaires en réductions d'effectifs, de réductions d'effectifs en plans de licenciements, quelques exemples des sommes colossales engrangées par ces entreprises sur le dos des salariés :

→ Total : 14,8 milliards d'euros.

→ GDF Suez : 9,1 milliards d'euros.

→ EADS : 8,9 milliards d'euros.

→ France Telecom : 7,5 milliards d'euros<sup>(1)</sup>

→ EDF : 6,4 milliards d'euros.

→ Veolia Environnement : 5,1 milliards d'euros

Et ainsi à l'avenant...

(1) grâce sans doute à sa « gestion des ressources humaines » particulièrement... dynamique.

## A VOS AGENDAS

### REUNION DES ASSISTANTES MATERNELLES

L'UD FO convoque une réunion d'informations syndicales sur la profession d'assistante maternelle le :

Lundi 27 Septembre 2010, à 19 heures

**à la Bourse du Travail d'Angers**

- Salle Pelloutier -

Le sujet principal en sera la reconnaissance du diplôme d'assistante maternelle par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience).

Avec celles qui le voudront, l'UD proposera de créer un syndicat départemental Force Ouvrière des assistantes maternelles.

Nous invitons tous les camarades connaissant des assistantes maternelles à les inviter à cette réunion d'informations. Outre la question du diplôme, des informations seront apportées sur la Convention Collective de cette profession.

# RETRAITES !

## Le plan gouvernemental doit être retiré !

Pour mettre en échec ce plan de régression sociale, il est nécessaire  
**de préparer la grève jusqu'à son retrait !**

Dans cette situation, FORCE OUVRIERE :

- ▶ Appelle tous les salariés à la **grève interprofessionnelle (privé-public) le mardi 7 septembre**,
- ▶ Appelle tous les salariés (actifs-retraités-chômeurs) à **participer massivement aux manifestations**,
- ▶ Appelle les salariés et leurs syndicats à se rassembler, dans les entreprises et administrations, autour de **l'exigence du retrait du projet de loi Sarkozy-Woerth**,
- ▶ Se prononce pour **l'organisation d'Assemblées Générales dans les entreprises et administrations**, dans le cadre intersyndical le plus large possible, pour décider de la reconduction de la grève.

**Le temps est compté :**

**La mobilisation, c'est maintenant !**

Mardi 7 septembre 2010

Grève interprofessionnelle  
(public - **privé**)  
et manifestations

<b>Angers</b>	place Leclerc .....	10 h 30
<b>Cholet</b>	place Travot .....	10 h 30
<b>Saumur</b>	place de la République ....	10 h 30
<b>Segré</b>	place du port.....	17 h 00